

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

MOELLHAUSEN S.P.A.

1. Conditions générales de vente – domaine d'application

1.1. Ces Conditions générales de vente (« **Conditions** ») règlent l'offre, la vente et la livraison de tous les biens et/ou services (« **Produits** ») de Moellhausen S.p.A., dont le siège social se trouve Piazza Pio XI 1, 20123 Milan, Italie, code fiscal 03149330155, n° de TVA 11300860159 (« **Moellhausen** »), et/ou ses filiales, bureaux de vente, et/ou des sociétés contrôlées, directement ou indirectement, ou affiliés de Moellhausen (Moellhausen et ces sociétés « **Vendeur** ») qui offrent et/ou vendent les produits à l'acheteur, c'est-à-dire un quelconque sujet juridique exerçant une activité et par conséquent pas un consommateur (« **Acheteur** ». Les Conditions s'appliquent à tous les rapports, même futurs, entre le Vendeur et l'Acheteur, même si elles ne sont pas clairement citées.

Le Vendeur refuse clairement l'applicabilité d'un quelconque terme et condition générale de l'Acheteur. Les Conditions remplacent tous les termes de devis précédents, oraux et écrits, de communications, d'accords et ententes des parties portant sur la vente et la livraison des Produits et prévalent sur et remplacent les termes et les conditions, même générales, de quelque ordre et/ou document que ce soit présenté par l'Acheteur. L'absence d'objection du Vendeur aux termes et aux conditions établies par l'Acheteur, le début de l'exécution du contrat par le Vendeur ainsi que la livraison des Produits ne pourront en aucun cas être interprétés comme une acceptation des termes et conditions de l'Acheteur. Si les Conditions diffèrent de l'un quelconque des termes et des conditions de l'Acheteur, les Conditions et toutes les communications ou comportements successifs du Vendeur ou pour son compte, y compris à titre d'exemple, la confirmation d'une commande et la livraison des Produits, constituent une contre-offre et non pas l'acceptation des dits termes et conditions présentés par l'Acheteur. Toute communication et tout comportement de l'Acheteur qui confirme un accord pour la livraison des Produits par le Vendeur, ainsi que l'acceptation par l'Acheteur de toute livraison de Produits par le Vendeur, constituera une acceptation des Conditions par l'Acheteur. Les Conditions sont disponibles sur le site www.moellhausen.com. Le Vendeur se réserve le droit de modifier les Conditions à tout moment.

1.2. Toute communication électronique, telle que e-mail, messages traçables et courriers légaux, entre le Vendeur et l'Acheteur aura la valeur d'une pièce originale et sera considérée comme « écriture » entre les parties. Le système de communication électronique utilisé par le Vendeur sera l'unique preuve du contenu, de l'heure d'envoi et de réception des dites communications électroniques.

2. Cotations, commandes et confirmations

2.1. À moins d'une indication écrite contraire, les cotations faites par le Vendeur sous quelque forme que ce soit ne sont pas contraignantes pour le Vendeur et ne constituent qu'une invitation faite à l'Acheteur à prendre en considération l'offre pour passer une commande. Toutes les cotations faites par le Vendeur sont révocables, strictement soumises à la confirmation finale du Vendeur et à l'invendu et susceptibles de modifications sans préavis. Les commandes de l'Acheteur ne sont pas contraignantes tant qu'elles ne sont pas acceptées par écrit par le Vendeur (la « **Confirmation de commande** »). Le Vendeur aura donc le droit de refuser une commande sans en indiquer le motif. Toute Confirmation de commande ne sera considérée ferme et pourra être modifiée, révoquée ou annulée, totalement ou en partie, qu'avec un accord écrit préalable entre le Vendeur et l'Acheteur.

En tout état de cause, le Vendeur n'acceptera pas les demandes d'annulation reçues de l'acheteur avec un préavis inférieur à sept (7) jours avant la date de livraison. Il est entendu entre les parties que si la demande d'annulation est reçue après ce délai, l'Acheteur sera obligé d'accepter la livraison des Produits déjà fabriqués. Si l'Acheteur demande une augmentation de la quantité mentionnée dans la Confirmation

de commande, le Vendeur a le droit d'accepter ou non cette modification et, dans tous les cas, il a le droit de modifier, à sa discrétion, la date d'expédition des produits.

- 2.2. Les cotations des prix fondées sur des estimations ou des projections de quantités sont susceptibles d'augmentations si les quantités réellement achetées pendant la période indiquée sont inférieures aux quantités estimées ou prévues.
- 2.3. Sauf disposition contraire de l'article 6.3, les échantillons ne sont fournis à l'Acheteur qu'à titre purement informatif et ils n'impliquent d'aucune façon des conditions ou garanties explicites ou implicites de quelque type que ce soit, même portant sur la qualité, la description, la commercialisation, l'adaptabilité du Produit à un quelconque but. L'Acheteur doit procéder aux vérifications nécessaires avant de commander les Produits.

3. Prix

- 3.1. Les Prix et les devises des Produits du Vendeur sont ceux indiqués dans la Confirmation de commande. À moins d'un accord écrit contraire les prix du Vendeur comprennent l'emballage standard mais ne comprennent pas la TVA ni tout autre impôt, taxe, prélèvement ou charge similaire, applicable dans une quelconque juridiction, encaissé et relatif au Produit ou à sa livraison (« **Impôt** ») Le montant des impôts éventuellement encaissés relatifs à la vente de Produits sera à la charge de l'Acheteur et sera ajouté à toute facture ou facturé séparément par le Vendeur à l'Acheteur. Si le Vendeur accorde, par écrit, une remise, celle-ci n'intéresse que la livraison spécifiquement citée dans la Confirmation de commande.
- 3.2. Le Vendeur a le droit d'augmenter le prix des Produits qui restent à livrer et/ou d'annuler toute Confirmation de commande, sans encourir de pénalité, si les facteurs qui en déterminent le prix ont fait l'objet d'une augmentation imprévisible. Ces facteurs comprennent, à titre d'exemple et non exhaustif, les matières premières et auxiliaires, l'énergie, les produits obtenus de tiers par le Vendeur, les salaires, les traitements, les charges sociales, les redevances gouvernementales, droits et/ou mesures antidumping, les frais de transport et les primes d'assurance et/ou la force majeure. Le vendeur communiquera à l'Acheteur lesdites augmentations.

4. Paiement

- 4.1. À moins d'une indication contraire dans la Confirmation de commande, le paiement devra avoir lieu dans le délai indiqué dans la facture du Vendeur. Tous les paiements seront effectués sans aucune déduction à titre d'impôt et sans compensations autres que des compensations de créances non contestées par le Vendeur et/ou assistées de titre exécutif.
- 4.2. En cas de retard de paiement, seront automatiquement facturés au client les intérêts moratoires au taux en vigueur au moment où le paiement est dû conformément au décret législatif 231/2002 - tel que modifié par le décret législatif 192/2012 à compter de la date d'échéance de la facture. Les acomptes ou paiements partiels s'entendent toujours imputés, dans la commande, aux frais de récupération, aux intérêts et pour finir au capital.
- 4.3. Toute réclamation portant sur la facture doit être notifiée par écrit au Vendeur dans les 30 (trente) jours qui suivent la date de la facture. Au-delà on assumera que l'Acheteur a approuvé la facture.
- 4.4. En cas de non paiement ou de retard de paiement dans le délai convenu, le Vendeur se réserve le droit d'interrompre toutes les livraisons et les services jusqu'au paiement total de tous les montants en souffrance et d'annuler ou interrompre toute Confirmation de commande. L'interruption des livraisons ne libère pas l'Acheteur de l'obligation de payer la dette échue et les intérêts courus.

5. Expédition et livraison

- 5.1. Les INCOTERMS applicables sont ceux indiqués dans la Confirmation de commande ou autrement convenus entre le Vendeur et l'Acheteur. Les INCOTERMS auront le sens défini dans la dernière version des INCOTERMS publiée par la Chambre de commerce internationale en Italie au moment de la Confirmation de commande.
- 5.2. À moins d'une indication différente dans la Confirmation de commande, les délais ou les dates de livraison par le Vendeur sont des estimations et ne constituent pas un délai essentiel. Le Vendeur

s'engage à tenir l'Acheteur informé du calendrier d'expédition des Produits et à lui communiquer tout retard dans l'exécution de la commande.

Le retard de livraison de n'importe quel Produit ne libèrera pas l'Acheteur de l'obligation d'en accepter la livraison. En cas de nécessité et en accord préalable avec l'Acheteur, le Vendeur a le droit d'effectuer des livraisons partielles des Produits suivant les indications de la Confirmation de commande et d'émettre des factures séparées. L'Acheteur devra accepter les Produits et payer le prix indiqué dans la Confirmation de commande pour la quantité de Produits livrés par le Vendeur. À moins d'une faute intentionnelle ou d'une faute grave, le Vendeur ne sera pas responsable des éventuels dommages subis, même consécutifs, ni des frais dus à des retards d'expédition ou de livraison.

- 5.3. Le risque de perte ou de dommage des Produits se transfère à l'Acheteur conformément aux INCOTERMS applicables.
- 5.4. Si le Vendeur n'est pas en mesure de satisfaire toute la demande de Produits, il pourra répartir la quantité disponible de Produits de la façon qu'il jugera la plus équitable en effectuant des livraisons partielles ou des annulations d'expéditions et il pourra accorder la préférence aux engagements les plus anciens. Pour les Confirmations de commande prévoyant que la livraison soit effectuée par retrait par l'Acheteur, ledit retrait aura lieu dans les locaux du Vendeur, qu'il aura indiqués à l'Acheteur et la livraison sera considérée faite lorsque les Produits seront mis à disposition pour le retrait par l'Acheteur dans les dits locaux. Si l'Acheteur ne retire pas les Produits dans ces locaux du Vendeur dans les cinq (5) jours qui suivent, le Vendeur peut facturer à l'Acheteur les frais de stockage aux tarifs commerciaux, qui seront établis en fonction des tarifs du marché prédominant pour des services de stockage similaires et l'Acheteur accepte de payer les dits frais de stockage à la demande.
- 5.5. Les Produits commandés suivant les INCOTERMS EXW seront facturés à la date à laquelle ils ont été mis à la disposition de l'Acheteur (ou immédiatement après).
- 5.6. Quand les Produits sont livrés dans des emballages consignés appartenant au Vendeur (par exemple des réservoirs en acier inoxydable), l'Acheteur devra réexpédier ces emballages consignés au Vendeur port payé dans les quatre-vingt-dix (90) jours au maximum qui suivent la date de livraison. Le Vendeur aura le droit d'imposer des pénalités à l'Acheteur pour tout retard dans le retour des dits emballages, jusqu'à concurrence de leur valeur totale s'ils ne sont pas réexpédiés dans les cent-vingt (120) jours qui suivent la date de livraison. Les pénalités pour le retour tardif des emballages seront calculées au taux d'un pour cent (1 %) de la valeur totale de l'emballage pour chaque jour de retard à compter du 121^{ème} jour qui suit la livraison.
- 5.7. Pour les commandes internationales, l'Acheteur est responsable de tous les frais de dédouanement, droits et taxes associés à l'importation des Produits. Le Vendeur ne sera pas responsable des éventuels retards ou frais découlant de procédures ou de règlements douaniers dans le pays de l'Acheteur.

6. Inspections et conformité aux spécifications

- 6.1. À la livraison et pendant la manutention, l'utilisation, le mélange, l'altération, l'incorporation, l'usage, le transport, le stockage, l'importation et la (re)vente des produits (« **l'Utilisation** »), l'Acheteur devra vérifier attentivement, avant d'utiliser les Produits, si les Produits livrés sont conformes aux spécifications convenues, comme l'indique la Confirmation de commande et les spécifications de la Fiche de sécurité des Matériaux (MSDS) et du Certificat d'analyse (COFA) et/ou, en l'absence de spécifications convenues, aux spécifications les plus récentes utilisées par le Vendeur au moment de la livraison des Produits (les « **Spécifications** ») et/ou conformes à la dernière livraison.
- 6.2. Les réclamations portant sur les Produits devront être formulées par écrit et parvenir au Vendeur au plus tard dans les 8 (huit) jours qui suivent la date de livraison, pour tous les défauts, anomalies ou carences résultant évidents à une inspection raisonnable au moment de la livraison et dans les dix (10) jours qui suivent la date à laquelle une quelconque autre réclamation (par ex. défauts cachés ou découverte de contamination) était ou aurait dû être évident. En aucun cas l'Acheteur ne pourra agir passée (i) une année après la date de livraison des Produits ou (ii) l'échéance de la durée de conservation des Produits, selon la première des éventualités.
- 6.3. L'Acheteur devra, à la discrétion du Vendeur, envoyer immédiatement et à ses frais un échantillon ou permettre au Vendeur d'accéder aux Produits concernés par la réclamation.

- 6.4. La vérification de la conformité des Produits livrés aux Spécifications sera exclusivement du ressort du Vendeur, qui analysera les échantillons ou les registres conservés par le Vendeur et ceux prélevés dans les lots de fabrication des Produits conformément aux méthodes d'analyse utilisées par le Vendeur.
- 6.5. Les défauts intéressant une partie des Produits ne donnent pas le droit à l'Acheteur de refuser toute la livraison des Produits. Les réclamations éventuelles n'ont aucune incidence sur l'obligation de paiement de l'Acheteur, telle que définie dans l'article 4. À la réception d'une réclamation, le Vendeur a le droit d'interrompre toutes les livraisons ultérieures jusqu'à ce que les réclamations résultent sans fondement et/ou réfutées ou tant que le défaut n'a pas été complètement éliminé. L'Acheteur ne peut pas réexpédier les Produits au Vendeur s'il n'y est pas autorisé au préalable. Les réclamations ne libèrent pas l'Acheteur de l'obligation de (i) documenter de façon adéquate la réclamation et (ii) de limiter d'éventuelles partes.

7. Risque et transfert de propriété

- 7.1. Le risque de perte ou de dommages des Produits passera à l'Acheteur conformément aux INCOTERMS applicables (cf. Article 5.1).
- 7.2. Les Produits pour lesquels les livraisons sont interrompues dans l'attente du paiement par l'Acheteur, ainsi que les Produits dont la livraison a été refusée ou non acceptée par l'Acheteur par erreur, seront retenus et stockés par le Vendeur au risque et aux frais de l'Acheteur.
- 7.3. En cas de résiliation du contrat au sens de l'article 13, le Vendeur aura le droit, sans préjuger de tout autre remède disponible, de demander le retour immédiat des Produits aux frais de l'Acheteur.

8. Garantie limitée et responsabilité limitée

- 8.1. Dans les limites prévues par la loi, le Vendeur garantit exclusivement que lors de la livraison les Produits sont conformes aux Spécifications convenues. Le Vendeur n'assume ni ne donne aucune garantie hormis la conformité aux Spécifications convenues, toute autre garantie portant sur n'importe quelle Utilisation des produits faite par l'Acheteur ou un tiers restant exclue. Lors de la livraison des Produits et, en tout état de cause, avant leur utilisation, l'Acheteur doit effectuer les contrôles et les essais nécessaires pour vérifier la qualité et la conformité aux Spécifications des Produits, y compris, mais sans s'y limiter, les éléments suivants une analyse physico-chimique visant à exclure la présence de substances perfluoroalkyles et polyfluoroalkyles (PFAS) et de contaminants chimiques alimentaires (MOAH et MOSH), ainsi qu'une évaluation colorimétrique et gustative pour les Produits destinés à être Utilisation dans des produits alimentaires ou des arômes).
- 8.2. Si les Produits sont en violation de cette garantie, comme le prévoit l'article 6, le Vendeur peut, à sa discrétion et dans un délai raisonnable, remplacer ou modifier les Produits sans aucun frais pour l'Acheteur ou émettre une note de crédit pour lesdits Produits pour le remboursement du prix, s'élevant au montant de la facture relative. En conséquence, l'obligation du Vendeur sera exclusivement limitée au remplacement/à la modification des Produits ou au remboursement du prix.
- 8.3. L'obligation du Vendeur de réparer, remplacer ou émettre une note de crédit sera conditionnée à la réception par le Vendeur d'une communication rapide de toute non-conformité présumée des Produits et, éventuellement, au retour des Produits, conformément à l'article 6.
- 8.4. La garantie ci-dessus est exclusive et remplace toutes les autres garanties, déclarations, conditions ou tous les autres termes, exprimés, implicites, légaux, contractuels ou de tout autre type, y compris, sans aucune limite, toutes les garanties de commercialisation, adéquation à un quelconque but ou absence de violation de toute revendication à un quelconque droit de propriété intellectuelle, qui couvrent les Produits.
- 8.5. Hormis en cas de faute intentionnelle ou de faute grave, la responsabilité du Vendeur découlant de et/ou relative aux Produits fournis à l'Acheteur ne pourra en aucun cas dépasser le prix des Produits utilisés. En aucun cas le Vendeur ne sera responsable face à l'Acheteur ou de toute autre personne ou entité tierce, d'une quelconque perte de mise en route, perte de ventes ou de profits, pertes découlant du stockage de travail, absence de production, compromission d'autres biens, pertes découlant du non-respect d'autres engagements contractuels ou tout autre type de dommage spécial, accidentel ou consécutif, y compris, mais pas uniquement, toute perte découlant de défauts cachés, contamination accidentelle, réclamation consécutive du produit, préjudice à la santé humaine, effets environnementaux

ou dommages punitifs ou pertes, coûts, frais, découlant de ou liés à la violation de la garantie, violation du contrat, fausse déclaration, négligence ou autre.

- 8.6. Le Vendeur décline toute responsabilité pour les réclamations portant sur des atteintes à la réputation ou à l'image découlant de réclamations de produits causées par l'utilisation de Produits fournis par l'Acheteur, qui résulteront non conformes aux Spécifications, car l'Acheteur a l'entière responsabilité de vérifier la qualité et la conformité des Produits avant leur utilisation.

9. Force majeure

- 9.1. Aucune partie ne sera responsable d'une quelconque façon d'un quelconque dommage, perte, coût découlant de ou lié à un quelconque retard, restriction, interférence ou non-respect d'une quelconque obligation face à l'autre partie, causé par une quelconque circonstance hors de son contrôle raisonnable, y compris et sans limite les causes de force majeure, lois et règlements, mesures administratives, ordres ou décrets de n'importe quel tribunal, calamités naturelles, séismes, inondations, congélations, incendies, explosions, guerres, terrorisme, émeute, sabotage, accident, épidémie ou pandémie et/ou toute action gouvernementale consécutive ayant une incidence sur la production, grève, lock-out, ralentissement, troubles professionnels, difficultés à obtenir la main-d'œuvre ou les matières premières nécessaires, absence ou panne des transports, pannes d'installations ou de machines essentielles, réparations ou entretiens d'urgence, panne ou carence de services d'utilité publique, retard de livraison ou défauts des marchandises fournies par des fournisseurs ou des sous-traitants (« **Force majeure** »).
- 9.2. En cas d'évènement de Force majeure, la partie qui en souffre devra informer rapidement l'autre partie par communication écrite en indiquant la cause de l'évènement et l'incidence qu'il aura sur l'accomplissement de ses obligations au sens de la Confirmation de commande. En cas de retard, l'obligation de livraison sera interrompue pendant une période égale au temps perdu à cause de la Force majeure. Cependant, si un évènement de Force majeure se prolonge ou si on prévoit qu'il se prolongera pendant une période de plus de soixante (60) jours à compter de la date de livraison convenue, chacune des Parties a le droit d'annuler la partie intéressée de la Confirmation de commande sans aucune responsabilité face à l'autre Partie. Si la fourniture de Produits par le Vendeur est limitée à cause d'un évènement de Force majeure, le Vendeur devra répartir les Produits entre l'Acheteur et les autres clients suivant les modalités établies par le Vendeur.

10. Modifications et informations

- 10.1. Hormis si les Spécifications ont été convenues comme non modifiables pendant une certaine période ou pour une certaine quantité de Produits, le Vendeur se réserve le droit de changer ou modifier les Spécifications et/ou la fabrication des Produits et de remplacer les matériaux utilisés dans la production et/ou la fabrication des Produits au cas par cas et sans aucun préavis. L'Acheteur reconnaît que les données contenues dans les catalogues, les fiches techniques des Produits et dans les autres publications descriptives du Vendeur distribuées ou publiées sur ses sites web peuvent en conséquence changer au cas par cas sans préavis. Toute déclaration, recommandation, tout conseil, échantillon ou toute autre information du Vendeur portant sur les Spécifications, les Produits et leur Utilisation, ne sera fourni/e que pour la considération de l'Acheteur.
- 10.2. L'Acheteur doit donc se fier exclusivement à son expérience, à son savoir-faire et à son jugement quant aux Produits, à leur Utilisation et à l'application de n'importe quelle information obtenue du Vendeur pour les buts prévus par l'Acheteur. La consultation avec le Vendeur ne donnera lieu à aucune obligation supplémentaire. Les détails et les informations fournis sur l'adéquation et l'utilisation des Produits ne sont pas contraignants et le Vendeur décline toute responsabilité fondée sur lesdites consultations. Toutes les données fournies par le Vendeur dans un quelconque certificat et/ou fiche technique, comme à titre d'exemple non exhaustif, les fiches techniques et les informations sur les allergènes, sont le résultat d'une vérification interne fondée sur les méthodes du vendeur, elles sont précises au mieux des connaissances du Vendeur à la date du certificat ou de la fiche technique et sont fournies à titre purement informatif. Le Vendeur ne donne aucune garantie explicite ou implicite quant à la qualité,

l'exactitude, l'exhaustivité et la conformité des données ou des résultats qui seront obtenus de l'usage des dites données par l'Acheteur.

- 10.3.** L'Acheteur s'engage à tenir mainlevée le Vendeur de tous les dommages, pertes, coûts, frais, réclamations, demandes et responsabilités (y compris et sans limite les responsabilités de produit) découlant de ou liés aux Produits et à leur utilisation par l'Acheteur ou à l'application d'une quelconque information divulguée ou fournie par ou pour le compte du Vendeur.

11. Conformité aux lois et normes

- 11.1.** Chaque partie reconnaît qu'elle devra respecter toutes les exigences ou limitations applicables au sens de m'importe quelle loi, règlement, code ou norme, y compris, à titre d'exemple non exhaustif, tous les règlements applicables en matières de (i) lutte contre la corruption, (ii) commerce international tels que, à titre d'exemple non exhaustif, embargos, contrôles des importations et des exportations et listes de sujets sanctionnés ou (iii) confidentialité et sécurité des données (« **Lois et normes** »).
- 11.2.** L'Acheteur garantit expressément que ses salariés, agents et sous-traitants ne devront pas, directement ou indirectement, (i) accepter, promettre, offrir ou fournir un quelconque avantage improprie à ou (ii) stipuler un accord avec (a) une quelconque entité ou personne, y compris les fonctionnaires d'un gouvernement ou d'une entité contrôlée par le gouvernement ou (b) portant sur un produit, qui puisse constituer un délit ou une violation des lois et normes applicables.
- 11.3.** L'Acheteur aura la responsabilité exclusive de : (i) garantir la conformité à toutes les Lois et Normes applicables à l'Utilisation qu'il entend faire des Produits et (ii) d'obtenir toutes les approbations, permis ou autorisations nécessaires pour faire ladite Utilisation.
- 11.4.** L'Acheteur aura l'exclusive responsabilité de vérifier toutes les déclarations de conformité du Produit avant l'Utilisation, fournies par le Vendeur au mieux de ses connaissances dans la documentation d'accompagnement.
- 11.5.** En cas d'approbation avant l'expédition d'un échantillon de lot et/ou d'un échantillon de type qualitatif, l'Acheteur reconnaît que la qualité et les caractéristiques du/des échantillon/s approuvé/s prévalent sur n'importe quelle autre documentation ou n'importe quel autre certificat d'analyse accompagnant les Produits, à considérer comme une présentation générale du Produit, comme le décrivent les termes contractuels UNCITRAL (www.uncitral.un.org) reconnus par les Nations Unies comme termes de commerce international de marchandises

12. Cession du contrat et changement de contrôle

- 12.1.** Aucune partie ne peut céder un quelconque droit ou obligation découlant des Conditions, de la Confirmation de commande ou de la fourniture des Produits sans l'accord préalable écrit de l'autre partie, cependant le Vendeur peut céder ces droits et obligations à n'importe quelle société contrôlée ou affiliée à Moellhausen S.p.A. ou à des tiers qui acquièrent la totalité ou une partie importante de ses biens ou de son activité relative aux Produits.

13. Interruption et cessation

- 13.1.** Si : (i) l'Acheteur ne remplit pas ses obligations face au Vendeur et ne fournit pas des garanties adéquates d'accomplissement avant la date de livraison prévue ; ou (ii) l'Acheteur devient insolvable ou n'est pas en mesure de payer ses dettes à leur échéance ou s'il délibère la liquidation volontaire ou entre dans une quelconque procédure de faillite ; ou (iii) l'Acheteur ne respecte pas les lois et normes, le Vendeur pourra, après en avoir informé par écrit l'Acheteur, immédiatement, sans préjudice de ses autres droits : (i) demander la restitution de tout Produit livré non encore payé et tous les frais relatifs à la récupération des Produits seront à la charge de l'Acheteur ; et/ou (ii) interrompre l'exécution ou résilier la Confirmation de commande portant sur les Produits à livrer, à moins que l'Acheteur ne paye les Produits à l'avance ou ne fournisse des garanties adéquates quant à ce paiement au Vendeur.
- 13.2.** Dans chacun des cas ci-dessus, toutes les créances du Vendeur pour les Produits livrés à l'Acheteur et non restitués au Vendeur deviendront immédiatement exigibles.

14. Langue

- 14.1. Ces Conditions sont rédigées en français et cette langue doit être utilisée pour les communications qui les intéressent, à moins d'un accord différent entre les parties.

15. Renonciation

- 15.1. La non-application, l'application retardée ou omise par le Vendeur d'une quelconque disposition des Conditions ne pourra pas être interprétée comme une renonciation au droit du Vendeur d'agir ou d'appliquer cette disposition ou toute autre disposition. Aucune renonciation du Vendeur à une quelconque violation des obligations de l'Acheteur ne constituera une renonciation à toute autre violation précédente ou successive.

16. Totalité de l'accord

- 16.1. L'invalidité, nullité ou non applicabilité d'une quelconque clause, article ou partie des Conditions ne compromet pas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions contractuelles, hormis si ladite partie constitue l'objet essentiel des Conditions. Si une quelconque disposition des Conditions est déclarée non valide, nulle ou inapplicable, les parties négocieront de bonne foi une nouvelle disposition qui reflètera le plus possible l'intention commerciale d'origine.

17. Loi applicable et résolution des litiges

- 17.1. Ces Conditions, les Confirmations de commande et tout autre contrat de vente avec l'Acheteur sont règlementés par la loi italienne, à l'exclusion expresse de l'application des normes de droit international sur le conflit des lois et de la Convention des Nations Unies portant sur les contrats de vente internationale de biens (CISG).
- 17.2. En cas de réclamation, litige ou différend liés, découlant de ou portant sur les Conditions ou une Confirmation de commande, à quelque titre que ce soit (un « **Différend** »), les parties conviennent de tenter avant tout de résoudre le Différend à travers des négociations de bonne foi. Chaque partie peut engager dites négociations en avertissant l'autre partie par écrit. Les négociations auront une durée maximale de quarante-cinq (45) jours, à moins d'un accord contraire écrit des parties.
- 17.3. Tout et n'importe quel Différend est attribué à la juridiction et compétence exclusive du Tribunal de Milan, Italie, à l'exclusion expresse de tout tribunal alternatif éventuellement prévu par la loi.

18. Survie des droits

- 18.1. Les droits et obligations des parties seront contraignants et au bénéfice des dites parties et de leurs successeurs et cessionnaires autorisés respectifs. Les parties devront garantir que leurs directeurs, salariés, agents et représentants légaux respectent ces Conditions. La cessation d'un ou plusieurs droit/s et obligation/s des parties, quel qu'en soit le motif, ne compromet pas les dispositions des Conditions qui sont destinées à rester en vigueur après la cessation.

19. Titres

- 19.1. Les titres contenus dans les Conditions sont inclus uniquement pour faciliter la référence et n'ont aucune incidence sur le contenu ou l'application des Conditions.

20. Propriété intellectuelle

- 20.1. Tous les droits de propriété intellectuelle découlant de ou portant sur les Produits seront la propriété exclusive du Vendeur.
- 20.2. La vente des Produits ne comporte, même implicitement, aucune concession d'une quelconque licence sur un quelconque droit de propriété intellectuelle relatif aux compositions et/ou applications des

Produits et l'Acheteur assume explicitement tous les risques de toute violation de la propriété intellectuelle à la suite de son importation et/ou de l'Utilisation des Produits, séparément ou en combinaison avec d'autres matériaux ou dans une quelconque opération d'usage.

- 20.3.** À moins d'une autorisation différente et explicite écrite du Vendeur, il est explicitement interdit à l'Acheteur de divulguer, revendre ou rendre autrement disponibles à des tiers les formules, les créations originales, les technologies, les Produits, les échantillons et les informations appartenant au Vendeur et/ou d'en faire une utilisation dans des buts autres que ceux indiqués plus haut. L'Acheteur s'engage à ne pas analyser, décoder, associer ou contrefaire (dans tous les cas, seul ou par l'entremise d'une autre personne) les Produits pour son compte ou celui de tiers et à ne pas utiliser dans ses produits des biens similaires de tiers résultant de l'analyse, du décodage, de l'association ou de la contrefaçon des Produits.
- 20.4.** L'Acheteur n'est pas autorisé à faire copier les Produits du Vendeur par des tiers et/ou à divulguer des informations sensibles ; toutes les formules et les connaissances sur les Produits restent la propriété intellectuelle exclusive du Vendeur.
- 20.5.** L'Acheteur n'est pas autorisé à utiliser, reproduire, modifier ou distribuer les marques, logos, noms et images commerciales du Vendeur, de tiers ayant en cours un quelconque type d'accord, licence ou partenariat avec le Vendeur, et/ou portant sur les Produits, ainsi que les slogans, publicités ou déclarations publicitaires du Vendeur sur un quelconque type de moyen de communication, plateforme en ligne, réseau social ou autre, à moins d'un accord écrit explicite entre les parties. Sans préjudice d'un quelconque remède prévu par la loi et les Conditions, le Vendeur se réserve le droit de demander le retrait immédiat de tout contenu non autorisé.

21. Confidentialité

- 21.1.** Toutes les informations fournies par ou pour le compte du Vendeur seront traitées comme confidentielles et seront utilisées par l'Acheteur exclusivement en vue de mener des transactions portant sur les Produits. La divulgation d'informations n'est autorisée qu'à ses salariés ou à des tiers de façon limitée au déroulement de leurs fonctions, hormis si l'Acheteur a l'obligation de divulguer les informations en vertu d'une demande du tribunal et/ou d'une obligation de la loi. Dans ce cas, l'Acheteur devra informer immédiatement le Vendeur et coopérer raisonnablement avec lui en vue d'obtenir un ordre de protection. À la demande, l'Acheteur retournera rapidement au Vendeur toutes les informations en question. L'Acheteur n'en conservera aucune copie. L'Acheteur considèrera l'existence du rapport et toutes les discussions relatives comme des informations confidentielles. L'Acheteur ou ses salariés signeront un accord de confidentialité à la demande.

22. Protection des données / Confidentialité

- 22.1.** Les parties s'engagent à respecter toutes les lois, les normes et règlements applicables en matière de protection des données et de confidentialité dans les juridictions au sein desquelles elles opèrent.
- 22.2.** Les parties collecteront, traiteront et utiliseront les données personnelles (telles que définies par les lois applicables en matière de protection des données) uniquement dans des buts commerciaux légitimes, conformément aux dispositions de cette clause. Les données personnelles peuvent comprendre, à titre d'exemple non exhaustif, des noms, coordonnées et toute autre information susceptible d'être utilisée pour identifier un individu.
- 22.3.** Les deux parties devront implémenter des mesures techniques et organisationnelles adéquates en vue de protéger les données personnelles contre les accès non autorisés, la perte, la destruction ou la falsification. Ces mesures seront proportionnées à la sensibilité des données personnelles traitées.
- 22.4.** Si les données personnelles sont transférées entre les parties ou à des tiers situés dans des juridictions autres que celle dans laquelle se trouvent les données originales, ces transferts devront être conformes aux lois applicables en matière de protection des données. Les parties devront garantir que ces transferts sont fondés sur des garanties adéquates, telles que clauses contractuelles standards ou autres mécanismes légalement reconnus.
- 22.5.** Chaque partie aidera l'autre à répondre aux demandes des personnes concernées, qui exercent leurs droits au sens des lois applicables en matière de protection des données, y compris à titre d'exemple, les droits d'accès, de rectification, suppression, limitation du traitement ou de portabilité des données.

- 22.6.** En cas de violation des données personnelles, la partie intéressée devra informer dans les plus brefs délais l'autre partie et fournir toutes les informations nécessaires pour permettre à l'autre partie de remplir ses obligations légales en matière de notification de la violation des données.
- 22.7.** Les données personnelles ne seront conservées que le temps nécessaire pour atteindre les objectifs en vue desquels elles ont été collectées ou comme l'exigent les lois applicables, après quoi elles seront supprimées de façon sûre et rendues anonymes.
- 22.8.** Si une des parties recourt à des élaborateurs tiers pour traiter les données personnelles, elle devra s'assurer que lesdits élaborateurs sont soumis à des obligations de protection des données conformes à cette clause et que des mesures de sauvegarde adéquates sont implémentées.

23. Sous-traitance

- 23.1.** Le Vendeur se réserve le droit de sous-traiter une quelconque obligation à des tiers, sans préjudice du fait que ladite sous-traitance ne libèrera pas le Vendeur de ses obligations ou responsabilités au sens des Conditions.
- 23.2.** Rien ne créera un rapport contractuel entre l'Acheteur et tout sous-traitant du Vendeur.

L'Acheteur

Au sens et pour les effets des articles 1341 et 1342 du code civil, l'Acheteur déclare avoir pris connaissance et approuver spécifiquement les clauses suivantes:

- Article 2.1 Cotations, commandes et confirmations;
- Article 3.2 Prix;
- Articles 4.3 et 4.4 Paiement;
- Articles 5.2 et 5.4 Livraison;
- Article 6 Inspections et conformité aux spécifications;
- Articles 7.2 et 7.3 Risque et transfert de propriété;
- Article 8 Garantie et responsabilité limitée;
- Article 10.3 Modifications et informations;
- Article 12 Cession du contrat et changement de contrôle;
- Articles 13.1 et 13.2 Interruption et cessation;
- Article 15 Renonciation;
- Articles 17.2 et 17.3 Loi applicable et résolution des litiges.

L'Acheteur